



Concours Photo des Loges-en-Josas 2019

BULLETIN DE PARTICIPATION

Le bulletin de participation est à envoyer **avant le 11 mai 2019** avec vos photos **au format jpg** par courriel à l'adresse suivante :

concoursphoto2019@mairieleslogesenjosas.fr

ou à déposer avec vos photos sous enveloppe fermée à l'adresse :

Concours Photo 2019
Mairie les Loges-en-Josas
2 Grande Rue
78350 Les Loges-en-Josas

Nom, Prénom : _

Moins de 14 ans (au 01/01/2019) : OUI NON

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

Photo 1 :

- Lieu de la photo :
- Date (mm/aa) :

Photo 2 :

- Lieu de la photo :
- Date (mm/aa) :

Photo 3 :

- Lieu de la photo :
- Date (mm/aa) :

THÈME DU CONCOURS 2019 : NATURE ET ARCHITECTURE AUX LOGES-EN-JOSAS

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DES LOGES-EN-JOSAS 2019

Les photos seront jugées en fonction de leur respect du thème et de leurs qualités techniques et artistiques.

Candidatures

Les candidats doivent être habitants des Loges-en-Josas. Chaque candidat peut présenter au maximum trois photographies, noir et blanc ou couleur, dont il est obligatoirement l'auteur, et qui n'ont pas été précédemment publiées. Les professionnels et les membres du jury et leurs familles ne peuvent pas participer au concours.

Envoi des photos

Mode préférentiel -> Soumission de photos par voie électronique.

Une adresse courriel a été mise en place afin d'assurer l'indépendance de la participation vis-à-vis du jury. Les photos doivent impérativement être envoyées au format JPEG et avoir une résolution minimum de 6 mégapixels (2832 x 2448), idéalement de 10 mégapixels (3648 x 2736), à l'adresse :

concoursphoto2019@mairieleslogesenjosas.fr

Toute participation par envoi courriel sous-entend implicitement l'acceptation de ce règlement qui doit être signé, numérisé et envoyé avec les photos.

Les photos contenant des personnes reconnaissables doivent avoir l'autorisation de ces personnes pour leur publication.

Option papier -> Les photographies peuvent être déposées à la mairie sous forme d'un tirage ou impression sur papier au format compris entre 18 x 24 cm minimum et 24 x 32 cm maximum permettant de juger des qualités esthétiques et techniques de l'original. Elles ne doivent pas porter d'identification du candidat, mais doivent être obligatoirement accompagnées du présent bulletin de participation daté et signé, le tout dans une enveloppe fermée. L'original (fichier électronique ou diapo ou négatif) sera demandé aux personnes sélectionnées pour la réalisation d'un éventuel agrandissement d'exposition.

Lauréats

Il y aura deux catégories de concours :

- les candidats de moins de 14 ans au 01/01/2019 -> Catégorie Jeunes
- Les candidats de 14 ans ou plus au 01/01/2019 -> Catégorie Adultes

Les 3 meilleures photos de chacune des catégories seront récompensées respectivement par des prix d'une valeur de 100€, 50€ et 25€ pour la catégorie adultes, et de 50€, 25€ et 10€ pour la catégorie jeunes. Un candidat ne peut gagner qu'un prix dans ces deux catégories.

Un jury composé de Madame le Maire et de deux photographes professionnels désignera les gagnants. Les résultats seront annoncés lors de la Fête du Village qui se tiendra le 29 juin 2019. Une sélection des meilleures photos sera affichée à cette occasion à la Maison des Associations et par la suite à la mairie et/ou à la Bibliothèque des Loges-en-Josas.

Un prix du public sera décerné parmi toutes les photos affichées lors de la Fête du Village. Le lauréat recevra un prix de 25€.

Reproduction

La Mairie se réserve la possibilité d'utiliser les photos des participants pour des communications sur papier ou électronique dans un but non-commercial de promotion de la Commune. Le nom de l'auteur sera mentionné. Chaque participant accepte la reproduction de son œuvre, avec mention de son nom.

Toute participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.

Les Loges-en-Josas, le

Signature

(Signature obligatoire d'un des parents
pour les moins de 14 ans)

Information complémentaire -> Afin de profiter des conditions climatiques d'une année complète, le thème du Concours Photo **2020** vous est communiqué dès maintenant : « **Les arbres aux Loges-en-Josas** »